



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 NOVEMBRE 2016**

Le 07 novembre deux mille seize à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Liancourt Saint Pierre, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Etaient présents** : Janine COURTOIS, Sylvain LE CHATTON, Stephen HOPKINS, Fabienne MAHÉ, Franck LIGER, Laurent DEREGNAUCOURT, Chloé LE FEUR, Alexandre CHAPELON, Laurent LAROCHE, Jérôme LEROY, Angélique HYRNIUKA, Jérôme CORNU

**Etaient absents** : Raphaël DECIUS, Benjamin VELLUET

Jérôme LEROY a été nommé secrétaire.

oooooooooooo

La séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence de M. LE CHATTON Sylvain, Maire, qui annonce l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR (session ordinaire)**

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016.
- Repas des aînés du samedi 08 octobre 2016 – (délibération)
- Déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques – (délibération)
- Devis pour « place de parking PMR à la salle des fêtes » – (délibération)
- Devis pour « démolition de l'ancien laboratoire de la boucherie » - (délibération)
- Remplacement des luminaires et des armoires EP rue de la Gare - (délibération)
- Modification du régime indemnitaire – (délibération)

**Débat sans délibération / Informations diverses :**

- Questions et informations diverses

oooooooooooo

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2016 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

oooooooooooo

➤ **Repas des aînés du samedi 08 octobre 2016 – (délibération)**

Dans le cadre de l'organisation du repas des aînés le 09 octobre 2016, les personnes accompagnantes sont redevables de la somme de 35 € par personne pour la participation au repas.

- ✓ Mme COQUET Béatrice : 70 €
- ✓ M CONCÉ Philippe : 35 €
- ✓ M DAVAZE Aurélien : 35 €
- ✓ M MAHÉ Laurent : 35 €
- ✓ M HOPKINS Stephen : 35 €
- ✓ M LE CHATTON Sylvain : 65 €

**Soit la somme totale de 275 €**

ADOPTÉ à l'unanimité.

oooooooo

*Arrivée d'Angélique HYRNIUKA à 20 h 21*

oooooooo

➤ **Déploiement de bornes de recharge des véhicules électriques – (délibération)**

Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a validé un projet de déploiement de 107 infrastructures de recharge de véhicules électriques et hybrides qui, selon les ratios de l'ADEME, permettra de mailler le territoire.

Le réseau des bornes Mouv'Oise a pour objectif de rassurer les utilisateurs sur leur capacité à compléter leur autonomie en cours de route.

Chaque borne Mouv'Oise sera équipée de deux prises pour les voitures (22 kVA pour chaque prise type 2S de standard européen) et de deux prises pour les deux roues (prise type EF de 3 kVA), permettant de recharger deux véhicules simultanément.

Ce réseau de borne est complété d'un service public de recharge privilégiant l'interopérabilité et l'accès à tous les utilisateurs.

Les bornes seront communicantes et reliées à un central de supervision permettant de connaître sa localisation et sa disponibilité.

Le SE60, en concertation avec les communes et les intercommunalités, a défini les implantations définitives des bornes suivant les critères fixés par l'ADEME. Ont été privilégiés les pôles d'emplois denses, les zones d'activités commerciales, les lieux touristiques.

Ce sont à ces conditions que le projet a obtenu le soutien de l'ADEME au titre des Programmes d'Investissements d'Avenir.

Le coût d'investissement est financé à 50% par l'ADEME et 25% par le Conseil Départemental. Le solde à charge est financé par le SE60 sur ses fonds propres. Aucune participation financière n'est demandée aux communes ou communautés.

Concernant les coûts de fonctionnement, l'ingénierie globale et le suivi administratif seront assurés par le SE60. Les autres coûts (entretien et dépannage, suivi cartographique, supervision, abonnement électrique et consommation d'électricité) évalués à 1 250 € TTC / an / borne, seront financés par les communes ou les communautés.

Les communes d'implantation de bornes doivent délibérer sur le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SE60 et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

Les communautés ont été sollicitées sur la prise en charge des coûts de fonctionnement et sur les modalités de mise en œuvre du projet fixées dans les conditions techniques, administratives et financières.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré vote contre à l'unanimité pour deux raisons :**

- La Communauté de Communes du Vexin-Thelle ne souhaite pas prendre en charge les frais de fonctionnement (1 250 € par an) sur le territoire de notre commune.
- La commune n'a plus de lieu de service à côté duquel il serait judicieux de positionner une borne.

.....

*Arrivée de Jérôme CORNU à 20 h 34*

.....

➤ **Devis pour « place de parking PMR à la salle des fêtes » – (délibération)**

Après exposé des 3 devis ci-dessous :

1. GOUELLE : pour un montant de 12 336,00 € HT
2. ATC.TP : pour un montant de 19 341,00 € HT
3. AXAM AXE TP : pour un montant de 17 617,00 € HT

Après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **AXAM AXE TP** pour un montant de **17 617,00 € HT**. En effet, le montant du devis est plus élevé que celui de l'entreprise GOUELLE mais le sol proposé est en bitume, le devis inclus également la signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise **AXAM AXE TP** pour un montant de **17 617,00 € HT**.

➤ Devis pour « démolition de l'ancien laboratoire de la boucherie » - (délibération)

Après exposé des 3 devis ci-dessous :

1. PIRIOU : pour un montant de 18 300 € HT
2. PETIT DIDIER : pour un montant de 38 904 € HT
3. AXAM AXE TP : pour un montant de 23 250 € HT

Après délibération, le choix du Conseil Municipal se fait sur l'entreprise **PIRIOU** pour un montant de **18 300 € HT**.

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise **PIRIOU** pour un montant de **18 300 € HT**.

ADOPTÉ à l'unanimité.

➤ Remplacement des luminaires et des armoires EP rue de la Gare - (délibération)

- Vu la nécessité de procéder à l'Eclairage Public du réseau d'électricité pour la rue de la Gare,
- Vu le coût total prévisionnel des travaux T.T.C établi au 13 avril 2016 s'élevant à la somme de **109 175,04 €** (valable 3 mois), ce décomposant en :
  - \* *74 051,61 € pour les travaux sur l'éclairage public Rue de la Gare*
  - \* *10 922,26 € pour le remplacement des lanternes dans le village, dont les ampoules ne sont plus aux normes environnementales*
  - \* *24 201,17 € pour le remplacement des armoires électriques ne répondant plus aux normes de sécurité*
- Vu le montant prévisionnel de la participation de la commune défini par le SE 60 de **93 043,40 €** (sans subvention) ou **42 373,56 €** (avec subvention),
- Vu le montant d'environ **35 000 €** si la commune devait réaliser seule les travaux de mise aux normes
- Vu les statuts du SE 60 en date du 29 novembre 2013

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Accepte** la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de Rénovation EP **Rue de la Gare**
- **Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux
- **Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction de l'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux

- **Inscrit** les sommes qui seront dues au SE 60 au Budget communal de l'année 2016 en section d'investissement à l'article **21534**, selon le plan de financement prévisionnel joint
- **Prend Acte** que les travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 %
- **Prend Acte** du versement d'un second acompte de 30 % à l'avancement des travaux de solde après achèvement des travaux

**ADOPTÉ à : 11 voix POUR et 1 CONTRE**

➤ **Modification du régime indemnitaire – (délibération)**

L'assemblée délibérante a décidé de modifier le coefficient maximal de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) et de le porter à 8.

Cadre d'emploi	Grade	Montant de référence annuel	Coefficient minimum	Coefficient maximum
Filière administrative Catégorie C	Adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe	451,99 €	1	8
Filière technique Catégorie C	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	451,99 €	1	8


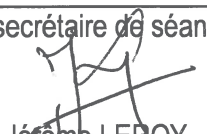
**Montant maximum individuel : coefficient 8**

ADOPTÉ à l'unanimité.

➤ **Questions et informations diverses**

- 1) SNCF : Stephen HOPKINS annonce que suite à la réunion qu'il a eu avec la SNCF, il n'est prévu ni de fermeture de la gare et ni de modification significative du nombre de train.
- 2) L'installation de la décoration de Noël se fera lundi 05 décembre 2016 par STPEE.
- 3) SITA : la Préfecture reconduit le délai à 3 mois pour statuer sur l'extension du centre d'enfouissement de Liancourt Saint-Pierre.
- 4) Philippe CONCÉ sera absent à partir du 24 novembre 2016 pour raison de santé.

*L'ordre du jour étant épuisé, la réunion du Conseil est levée à 22 h 35.*

Le Maire  Sylvain LE CHATTON	Le secrétaire de séance  Jérôme LEROY
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Au registre suivent les signatures des membres présents :

Stephen HOPKINS	Janine COURTOIS
Alexandre CHAPELON	Laurent LAROCHE
Laurent DEREGNAUCOURT	Chloé LE FEUR
Angélique HYRNIUKA	Fabienne MAHE
Franck LIGER	Jérôme CORNU